

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE34031 – “ Bassin moyen de l'Ourthe occidentale ”

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE34031 – “ Bassin moyen de l'Ourthe occidentale ”

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE34031 – “ Bassin moyen de l'Ourthe occidentale ” :

COMMUNE : LIBRAMONT-CHEVIGNY Div 4 Section A : parcelles 115N5, 115P5, 121G, 188A, 209A, 297A, 314

COMMUNE : SAINTE-ODE Div 1 Section A : parcelles 207D, 271C, 273, 289C, 299Z, Section B : parcelles 101A, 108, 109C, 160B2, 162E, 20E, 99E, Section C : parcelles 35G, 45B, 46N, 4G, 4K, 530H9, 530K9, 537L, 547V, 56E, 72C, 77T, 85K, 937H, 939F, 93K, 9F, Section D : parcelles 21X, 226H, 253V, 257K, 257L, 259G, 260H, 30C, 314F, 316C, 322F, 323E, 325B, 327A, 344G, 347D, 348A, 37C, 51V, 66F, 72F, Section E : parcelles 18E, 245H, 4A, Div 2 Section A : parcelles 13B2, 15B, 93L, Section B : parcelles 1026, 1401G, 1402G, 1462D, 1466B, 1589B, 1592C, 269R, 279C, 309A, 411D, 424D, 467G, Section C : parcelles 254B, 254C, 256G, 2E, 49C, 66, 77A, 79A, 8F, Section D : parcelles 3B, Div 3 Section A : parcelles 1716D, Section B : parcelles 6C, Section C : parcelles 1111B, 119C, 1280B, 1295A, 1310, 1314, 1317B, 1324, 1327, 1402A, 173D, 174C, 186A, 209A, 236D, 246A, 246B, 259B, 264B, 27G, 316B, 340G, 361B, 463C2, 473C, 492B, 557C, 568D, 87S, 87T, 914V, 933B, 937H, Section D : parcelles 185D, 189A, 202B, 206, 330C, 564B, 565H, 794B, 797B, 799D, Section E : parcelles 1K, 423A, 427A, 437C, 4C, 4F, 5D, 6A

COMMUNE : VAUX-SUR-SURE Div 2 Section A : parcelles 1004H, 1078F, 1119F, 1120C, 1125D, 1164B, 1164F, 1165C, 1201L, 189B, 189C, 194K, 194L, 219F, 869D, 872C, 989D, 990E, 993C, 996L, Section B : parcelles 60M2, 60N2, Section C : parcelles 260F, 260G, 267K, 279A, 288B, 300A, 305E2, 305R, Div 6 Section A : parcelles 751A, 827B, 841A, Section B : parcelles 122H, 122K, 146D, 161B, 167C, 169A, 171B, 173, 484H, 484K, 57T, Section C : parcelles 124D, 563D, 7B, Section D : parcelles 1890F, 1922C, 1938B, 1939B, 1945B, 812F, 816B, 833E

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE34031 – “ Bassin moyen de l'Ourthe occidentale ”.

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme
et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN